

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Territoire de Marseille-Provence

**NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT
AU CONSEIL DE TERRITOIRE**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-
PROVENCE A L'ASSOCIATION TERRITOIRES SOLIDAIRES ET PAIEMENT DE
LA COTISATION 2017
INFORMATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Dans le cadre de la loi Oudin-Santini, la Métropole Aix- Marseille Provence est un des acteurs locaux majeurs de la coopération internationale pour l'eau et l'assainissement.

L'association Territoires Solidaires qui regroupe les acteurs de la coopération internationale de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a pour objectif le développement et l'amélioration qualitative des actions de coopération décentralisée et de solidarité internationale conduites par l'ensemble des acteurs publics et privés situés sur le territoire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

C'est la raison pour laquelle il est souhaitable que la Métropole AMP renouvelle son adhésion à l'association Territoires Solidaires.

Le montant de la cotisation est fixé à 5 000 € au titre de l'année 2017.